

LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

Téléphone : 04 78 91 24 02

Novembre 2017

Numéro 165

**La cérémonie du 11 novembre aura lieu
au cimetière de Curis devant le
monument aux morts à 11h.**



**Le dépôt de la gerbe aura lieu en présence des élèves
de CM2.**

**Cette cérémonie
sera suivie d'un vin d'honneur au
restaurant O' Mont d'Or place de la fontaine**

Informations Mairie



- **Horaires d'ouverture de la Mairie**

Lundi	14H-17H
Mardi	10H-12H
Mercredi	10H-12 H
Jeudi	10H-12H
Vendredi	13H30-16H

- **Permanences de la mairie les samedis 18 novembre, 2, 16 et 30 décembre de 9h à 12h. Si vous souhaitez recevoir le Têtu par e-mail merci d'écrire à tetu.curis@gmail.com.**
- **Vous pouvez télécharger le Têtu sur le site de la commune : www.curis.fr**
- **Le week-end en cas d'urgence, vous pouvez contacter l'élu(e) d'astreinte au 06 37 31 40 90**
- **La collecte des ordures ménagères est effectuée le mardi et la collecte du tri sélectif le vendredi.**

Tambour 2018 : évènements 2017. Vous avez une histoire sur Curis à raconter ? Un article sur un évènement passé à Curis ? Envoyer votre article et vos photos à tetu.curis@gmail.com.

Le Cru 2017 du BEAUJOLAIS NOUVEAU arrive bientôt à CURIS !

Le SOU des Ecoles fête le Beaujolais Nouveau avec vous

Le Vendredi 17 Novembre, les membres du SOU seront présents pour vous accueillir dès 18h à la Salle du Vallon, et vous servir le repas sur place à partir de 19h30.



- *Un repas adulte à 13€: Saucisson chaud/Pommes de terre/Sauce Beaujolaise (servie à part) /salade verte – Fromage – Dessert*
- *Et un repas enfant à 5€: Hotdog – chips – brique de jus de fruit – mandarine et papillotes.*

Nous vous attendons nombreux pour fêter ce nouveau cru 2017, et profiter du concert à partir de 21h30 / 22h (rock / electro pop).

Nous joindre: soudecolescuris@gmail.com

Sports et loisirs

Avec le temps, le corps perd sa souplesse, le dos se raidit en raison des mauvaises positions contractées dans la vie quotidienne. Le stretching, méthode scientifique d'étirement musculaire issue du yoga, de la gymnastique et de la danse va vous permettre une remise en condition physique tout en douceur. Grace à ces postures d'exercices complémentaires à réaliser chez vous chaque jour de la semaine pendant un mois, vous allez :

- Entretien et renforcer votre élasticité musculaire
- Retarder le durcissement des articulations
- Améliorer le fonctionnement des muscles respiratoires
- Combattre le stress.

A bientôt
Dominique Gym du lundi matin. 9h15 10h15

Le marché de Noël à Albigny sur Saône



L'Association ALBIGNY DANSE organise son 7ième marché de Noël à Albigny sur Saône, Dimanche 3 Décembre à l'Espace Henri Saint Pierre de 10h à 18h. Venez régaler vos papilles avec du chocolat, des brioches italiennes, de la charcuterie, du fromage, des gâteaux de Noël !

Mais sans oublier des petits cadeaux qui feront plaisir comme les bijoux, les céramiques, de la vaisselle de table, des créations textiles pour les grands et petits, de la décoration et beaucoup d'autres choses colorées et variées afin de préparer les prochaines fêtes.

Côté animation une loterie permettra de gagner, toutes les 2 heures des lots généreusement offerts par les exposants.

La chorale viendra pousser la chansonnette et le groupe de country nous transportera au Far-West.

Vous pourrez également déguster des huîtres sur place.

Une journée haute en couleurs, où la convivialité et les sourires sont de mise !

Pour tous renseignements : Annick Terrasson – 06.64.21.17.20 après 17h



6^e SALON VINS & SAVEURS

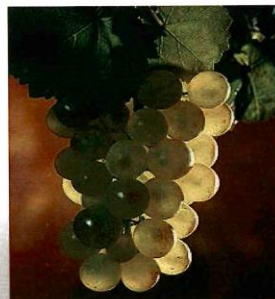
11 et 12 Novembre 2017

**Espace Henri Saint-Pierre
ALBIGNY SUR SAONE**

Spécialités gastronomiques

Dégustations

Vente à emporter



2 Tombolas

Possibilité de garde d'enfants assurée sur place

Samedi 10h à 19h – Dimanche 10h à 18h

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

TRAVAUX

- Réfection des toitures de l'église

Les travaux débuteront dans la semaine 47 par l'installation d'un échafaudage pour procéder à la réfection de la toiture d'ardoise, de la zinguerie et des plombs du clocher, d'une partie de la couverture et de la charpente de l'abside, du remplacement du paratonnerre et de la protection électrique des cloches. Pendant ces travaux (durée prévisionnelle 1 mois) nous vous remercions de respecter le périmètre de sécurité. Budget global de l'opération : 48 000€.

- La Microcrèche, l'école et leur environnement.

Entre la Microcrèche « Les Minithou » et l'école a été créé un cheminement piéton pour faciliter les échanges entre ces deux lieux dédiés à l'enfance. Des plantations vont prochainement être effectuées dans les talus, actuellement couverts de géotextile, pour égayer cet espace. Des arbres seront aussi plantés pour offrir de l'ombrage à l'été prochain. En attendant que ces végétaux se développent des ganivelles ont été installées pour sécuriser ce passage. Une prairie fleurie a été semée sur le terrain situé entre le chemin de la Collonge et la Microcrèche. Afin de permettre aux graines de se développer et de nous offrir à la belle saison un parterre multicolore nous vous prions de ne pas accéder à ce pré en respectant la signalisation en place. L'ensemble de ces installations complémentaires (ganivelles, prairie fleurie) a coûté 2000 €.

- Aire de jeux du stade

Courant novembre, une nouvelle barrière de clôture sera installée autour de l'aire de jeux. L'accès sera interdit durant les travaux de pose afin que ceux-ci se passent en toute sécurité. Budget global de l'opération : 7500€.

Travaux de voirie réalisés par les services de la Métropole d'ici la fin de l'année

- Rue de la mairie :

Réalisation de deux places de parking au niveau de la benne à verre du chemin des Avoraus dont une destinée à l'arrêt minute pour déposer les bouteilles.

Reprise des pavés depuis le Chemin du gant jusqu'à la mairie

Poursuite du cheminement piétonnier de la rue de la Trolanderie jusqu'à l'école avec la pose des clous de marquage.

- Place de la Fontaine :

Retraitement des pieds d'arbres avec la création de bandes végétalisées avec plantation de végétaux afin de retrouver un peu plus de verdure.

Information Trésor public

Le Trésor Public de Neuville/Saône ferme définitivement ses portes le 31 décembre 2017.

La commune de Curis sera rattachée à la Trésorerie de Rillieux la Pape
située : 62 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux-la-Pape
Tél : 04 78 88 89 40.

Le Centre des Impôts reste celui de Caluire et Cuire:
1, rue Claude-Baudrand BP 236 69732 Caluire Cedex. »

Les sentiers balisés en cours d'actualisation dans les Monts d'Or !

Pourquoi réactualiser le réseau balisé :

Il y a 20 ans, à l'initiative des communes et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, ce réseau a été mis en place pour une pratique familiale avec les boucles communales, les sentiers thématiques, le grand tour et le tour intérieur.

Depuis, de nouvelles pratiques se sont développées : VTT, chevaux, trail... et le nombre de pratiquants augmente chaque année.

Pour préserver les espaces fragiles de production agricole et les propriétés privées, il est devenu indispensable de réorganiser le réseau balisé géré par le SMPMO.

C'est quoi le PDMIPR ?

Depuis le 1er janvier 2015 La Métropole établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR) afin :

- d'assurer la conservation d'un réseau de chemins organisé,
- de garantir la cohérence de l'organisation des sentiers,
- de créer un maillage continu d'itinéraires, appelé réseau touristique, permettant de valoriser le territoire et notamment le réseau d'espaces naturels et agricoles,
- de mettre en place une signalétique homogène.

Le PDMIPR se compose d'un « réseau touristique » équipé d'une signalétique et faisant l'objet d'une promotion touristique au travers de documents de valorisation et d'une « réserve PDMIPR », autres chemins qui ne sont pas équipés de la signalétique mais qui font néanmoins l'objet d'une protection juridique et reste accessible au public.

Le PDMIPR est composé de chemins ruraux, propriété privée des communes, et de sections de parcelles, propriété de personnes privées.

La Métropole de Lyon qui a la compétence randonnée sur l'agglomération lyonnaise a proposé aux communes et au SMPMO de mettre en place le PDMIPR.

Qui réalise ce travail ?

Depuis plus d'un an, les communes, le SMPMO, la Métropole de Lyon et des représentants de différents domaines d'activités (équestre, VTT, randonneurs, chasseurs etc.) travaillent sur la redéfinition des itinéraires pour réorganiser le réseau.

Chaque commune a validé le réseau et l'implantation des supports directionnels.

La Métropole coordonne le débalisage et le balisage du nouveau réseau et aura en charge l'entretien de la signalétique.

Les travaux sont réalisés par les équipes de Rhône Insertion Environnement (Brigades Vertes) dans le cadre d'un marché avec la Métropole.

Le SMPMO coordonne les travaux de remise en état des chemins, de réouverture d'itinéraires et aura la charge de l'entretien des itinéraires.

Combien de temps vont durer les travaux ?

Les travaux de remise en état ou de réouverture de certaines portions ont débuté début 2017, le réseau sera opérationnel au printemps 2018 !

Concrètement sur le terrain

Plusieurs équipes de brigades vertes s'activent, certaines réalisent les travaux d'amélioration structurels des chemins, d'autres débalisent entièrement le tour intérieur, le grand tour et les boucles communales, tandis qu'une équipe pose la nouvelle signalétique.

Les sentiers restent ouverts durant les travaux et vous pouvez vous appuyer sur les descriptifs en ligne sur le site du SMPMO pour vous guider www.montsdor.com à la rubrique [cartographie](#).

Qu'est-ce que cela va changer ?

Le balisage du PDMIPR fonctionne en maillage, vous pourrez à loisir découvrir les Monts d'Or en créant vos itinéraires sur les sentiers balisés.

Une carte papier sera publiée par la Métropole de Lyon et comportera des informations et des propositions de boucles.

Attention aux pétitions infondées !

La mise à jour des itinéraires de randonnée par la mise en place de ce plan est portée par la Métropole de Lyon en partenariat avec le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or et les communes membres depuis plus de deux ans.

Les partenaires locaux ont été associés dès le départ du projet afin d'échanger sur la multiplicité des pratiques sur les sentiers du territoire et de construire ainsi un réseau qualitatif adapté. Chaque partenaire peut s'exprimer librement dans cette démarche et les thématiques équestres et VTT sont encore en cours d'élaboration.

A l'initiative d'un collectif « collectif monts d'or » une pétition circule sur les réseaux sociaux. Si chacun est libre de s'exprimer, il est cependant regrettable que cette pétition soit basée sur des données erronées. Pour une entière transparence dans l'élaboration de ce plan, l'ensemble des documents de travail ont été communiqués aux partenaires équestres, les chiffres affichés sont donc encore plus incompréhensibles.

Il apparaît important pour les collectivités territoriales d'user de leurs droits de réponse afin que chacun puisse se positionner avec une connaissance réelle de ce projet.

Avant de revenir sur les éléments de cette pétition, le plan de randonnée a deux objectifs : établir une forme de protection légale en vue d'assurer la conservation des chemins ruraux d'une part et de valoriser cette action avec la mise en réseau de ces sentiers permettant de proposer une multitude d'itinéraires. Cette offre participe à la découverte de nos sites naturels et du patrimoine en développant la pratique de la randonnée.

Ce qui est dit sur la pétition :

Aujourd'hui le Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Monts d'Or est constitué de 350 km de chemins accessibles à tous.

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Ce plan n'est pas existant mais en cours d'élaboration, l'inauguration des

200 km d'itinéraires est prévu au printemps 2018.

Le réseau public de sentiers actuel a 20 ans et est géré par le Syndicat. Au total, 160 km de sentiers sont balisés. Il est composé de 10 boucles communales, d'un tour intérieur et d'un grand tour des Monts d'Or ainsi que de 8 sentiers thématiques.

Ces dernières années de nombreux chemins ont été créés par le passage répété de promeneurs sur des propriétés privées par des usagers n'ayant pas conscience de leur action. Même s'ils sont empruntés régulièrement par les promeneurs (à pieds, en vtt ou à cheval), ces sentiers appartiennent à des propriétaires privés et les collectivités ne peuvent en faire la promotion.

Ce qui est dit sur la pétition :

Le nouveau Plan du Syndicat Mixte des Monts d'Or prévoit que dès 2018 :

- *seuls 150 km balisés et aménagés resteront autorisés aux piétons*

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Comme indiqué précédemment, ce plan représentera 200 km d'itinéraires balisés accessibles.

Suite aux réflexions des groupes de travail, les communes ont délibéré pour inscrire leurs sentiers sur le réseau PDMIPR. La plupart des sentiers gérés aujourd'hui par le Syndicat ont été inscrits dans ce plan. Certains sentiers publics ont été ré-ouverts, d'autres ont été inscrits en réserve afin d'être préservés.

Ce qui est dit sur la pétition :

Les vététistes seront cantonnés sur 90 km contre 350 actuellement

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Nous travaillons actuellement sur des propositions d'itinéraires VTT mettant en valeur cette pratique sur le territoire. Ces itinéraires ne sont pas encore arrêtés et ce chiffre est sans fondement.

Lors de l'élaboration de ce plan, le choix a été fait d'aller plus loin dans cette démarche en affichant pour objectif la volonté de valoriser des itinéraires selon les différentes pratiques.

Ce qui est dit sur la pétition :

Les cavaliers seront cantonnés sur 60 km dont 20 km de goudron et deux centres-villes (Limonest et Chasselay) contre 350 actuellement.

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Les propositions d'itinéraires équestres sont en cours de réflexion. Le Comité Régional d'Équitation et les centres équestres du territoire sont associés à ce projet de valorisation. Les bases de ce travail sont claires : les sentiers doivent être situés sur du domaine public et/ou privé des communes. Certains passages sur des propriétés privées peuvent s'effectuer à la marge après demande auprès du propriétaire concerné et signature d'une convention.

Une commune a fait le choix de prendre des arrêtés visant à limiter la circulation à certains types de pratiques sur quelques sentiers de sa commune. Ce n'est pas le cas pour les 12 autres communes du Syndicat. Cette décision n'est pas le fruit du plan de randonnée qui est engagé aujourd'hui sur le territoire.

Ce que demandent les pétitionnaires :

que les 350 km de chemins restent accessibles à tous comme ils l'ont toujours été

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Il n'y a pas aujourd'hui 350 km de chemins publics sur le massif des Monts d'Or que les collectivités seraient en capacité de promouvoir.

Les collectivités s'engagent déjà fortement en proposant 200 kilomètres d'itinéraires sécurisés et aménagés.

Ce que demandent les pétitionnaires :

que les chemins balisés et aménagés soient conçus pour une pratique commune.

Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or :

Le plan a une approche de l'ensemble des pratiques de ces espaces de nature. Proposer des itinéraires équestres et VTT est une valorisation supplémentaire avec pour objectif de préciser l'offre en fonction des usages, comme par exemple la définition des niveaux de difficultés en VTT. Les sentiers restent les mêmes et seront forcément partagés.

QUELQUES NOUVELLES DE L'ÉPICERIE COLLABORATIVE DES MONTS D'OR...

Le collectif souhaite vous donner quelques nouvelles du projet d'épicerie sur Curis.

MEME SI VOUS ENTENDEZ MOINS PARLER DE LUI, LE PROJET EST TOUJOURS D'ACTUALITE ET ON Y TRAVAILLE !

Tout d'abord, il nous semble important d'évoquer la notion du temps. Le projet est collaboratif et a démarré avec beaucoup d'inconnus. La vie et la cohésion d'un groupe est à créer et cela demande du temps ! Il y a celles et ceux qui arrivent, qui partent, qui veulent s'investir mais qui pour x raisons ne peuvent plus ou ne veulent plus Et il y a ceux qui restent et qui doivent apprendre à se connaître, à découvrir le fonctionnement et les compétences de chacun, à se faire confiance.... L'organisation du barbecue festif du samedi 16 septembre fut une 1^{ère} pour le collectif et un réel succès en termes de participation : entre 150 et 200 personnes étaient présentes.

CETTE BELLE AVENTURE HUMAINE DEMANDE DU TEMPS !

Et puis, il y a des événements extérieurs qui font que le projet se met parfois « en pause partielle », comme par exemple le projet d'épicerie à Poleymieux. Des recherches de synergies ont été menées durant tout cet été : quelles mutualisations seraient envisageables ? une gérance commune ? des commandes groupées pour les deux épiceries ? En fait, vu la courte échéance d'ouverture (décembre 2017) pour les deux porteuses du projet poleymoriot, Marie et Lucile, il a été convenu que pour l'instant, rien, ne serait initié entre ces deux projets voisins. **Néanmoins, le contact et les recherches de synergies se poursuivent !**

En parallèle du travail mené par le collectif de l'épicerie, **l'équipe municipale avance sur le lieu d'implantation de cette épicerie.** L'implantation est fortement imaginée sur la parcelle jouxtant la salle du vallon via une construction. L'idée serait d'ouvrir ce lieu en **septembre 2018.**

Pour continuer dans le collaboratif, la municipalité a créé un comité consultatif pour que 4 élus et 4 membres du collectif travaillent ensemble sur le lieu. Ce comité s'éteindra de lui-même à la livraison du bâtiment.

Septembre 2018.... Cela signifie 11 mois... soit 330 jours... C'est tout bientôt !

Il reste beaucoup de pain sur la planche : *la poursuite du travail sur le modèle économique - le cahier des charges du bâtiment, l'élaboration de l'offre, les échanges avec les fournisseurs et partenaires potentiels du projet....*

ET LA MOBILISATION DES VOLONTAIRES

Prêts à s'investir concrètement dans la mise en place de cette épicerie.

Des événements festifs sont aussi à imaginer pour animer l'année qui nous sépare de l'ouverture – Des commandes groupées pourraient être organisées régulièrement ...

En quelques mots : LE COLLECTIF A BESOIN DE VOUS ET POUR DU CONCRET !
SACHEZ QUE L'ASSOCIATION EXISTE DEPUIS CET ETE et 40 citoyens soutiennent déjà ce projet via [UNE ADHESION](#). Faites de même en transmettant le bulletin ci-joint et son règlement dans la boîte aux lettres de la mairie (siège social de l'association) !

Pour les motivés et intéressés, merci de prendre contact à epiceriedesmontsdor@gmail.com ou secretariat@curis.fr ou auprès de Muriel au 04 78 91 24 02.

BULLETIN D'ADHESION



Par cette adhésion je soutiens le projet d'Epicerie Collaborative des Monts d'Or

NOM :

.....

Prénom :

.....

Rue :

.....

Commune / CP :

.....

Courriel :

.....

Adhésion de septembre 2017 à septembre 2018 pour un montant de

- 10 euros
- 5 euros (étudiant, demandeur d'emploi)
- ... euros (membre bienfaiteur)

Signature :

Bulletin d'adhésion à donner avec votre règlement à :

Association Epicerie Collaborative des Monts d'Or
Mairie de Curis au Monts d'Or - Rue de la Mairie
69 250 Curis au Mont d'Or

VOTRE CALENDRIER

- **Cérémonie du 11 novembre**
Samedi 11H au cimetière de Curis

- **Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017**
Salon vins et saveurs
Espace Henri Saint Pierre Albigny
10h-19h samedi
10h-18h dimanche

- **Vendredi 17 novembre 2017**
Beaujolais nouveau : sou des écoles
Salle du vallon-18h

- **Dimanche 3 décembre : Marché de Noel**
Espace Henri Saint Pierre Albigny
10h-18h

- **Vendredi 8 décembre : Vin et marrons chauds**
Place de la fontaine

- **Jeudi 21 décembre : Père Noel**
Place de la fontaine

- **D'octobre à décembre 2017 Collecte de lunettes-Mairie**